

## Certificat de vigilance

---

Nous soussignés, Provigis SAS, agissant en qualité de tiers de confiance, attestons par le présent certificat numéro 15050801N48238841000011,

- Que 1INTERGROUPE (ci-après la société) s'est inscrite sur le site PROVIGIS dont l'objet est de contrôler, pour le compte du client de la société, les documents légaux de vigilances conformément aux dispositions des articles D8222-5, D8254-2 du code du travail et du décret n° 2011-1601 du 21 novembre 2011.
- Que la documentation juridique disponible à ce jour en ligne sur le site web "provigis.com" et relative à la société 1INTERGROUPE a été considérée comme conforme aux obligations légales résultant des articles DS222-5, DS254-2 du code du travail et du décret n° 2011-1601 du 21 novembre 2011, régissant l'obligation dite de vigilance et que ladite documentation est valable jusqu'à la date du 17/06/2015 date après laquelle elle devra être mise à jour.

Fait pour valoir ce que droit,  
A Levallois Perret le 08/05/2015  
Signé (André Martinie, Président de Provigis SAS)



*La société déclare expressément que*

*Les informations transmises sont strictement conformes à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, et que les données à caractère personnel éventuellement contenues dans les documents obligatoires sont transmises par la société avec les autorisations expresses des personnes concernées. PROVIGIS agit sur instructions de la société pour lui permettre de remplir ses obligations au regard des dispositions légales. En conséquence, PROVIGIS est réputée avoir la qualité de dépositaire au regard des dispositions légales précisées.*

*Les documents transmis par la société sont contrôlés par PROVIGIS conformément aux dispositions contractuelles conclues avec le Client de la société, PROVIGIS n'est nullement garante de leur authenticité.*